



# CERTIFICAT QUALIBAT « RGE »

NUMÉRO E-E84295

VALABLE JUSQU'AU 15/12/2026

ÉDITÉ LE

11/12/2025

## SITUATION ADMINISTRATIVE ET JURIDIQUE

Date de création : 05/08/2009

Forme juridique : SARL

Capital : 75 000

Registre du commerce ou répertoire des métiers :

RC ANGOULEME 514 400 993

Siret : 514 400 993 00028

Code NACE : 4322B

Numéro caisse de congés payés : 7161868

Assurance Responsabilité Travaux :

SMABTP 647848J1244000 / 001 589455/16

Assurance Responsabilité Civile :

SMABTP 647848J1244000 / 001 589455/16

Situation fiscale et sociale : A jour au 31/10/2025

Raison sociale : ADI

217 AVENUE DE LA REPUBLIQUE  
16340 L'ISLE-D'ESPAGNAC

Téléphone : 05 45 67 12 28

Fax :

Portable :

Site Internet :

E-mail : angouleme@adigenieclimatique.com

Responsabilité légale :

JOUBERT SYLVAIN GÉRANT

Effectif moyen : 13

Tranche de classification : EFF2B

## QUALIFICATION PROFESSIONNELLE

Code	Qualification(s) en cours de validité	* Date d'attribution
5133	Installation de chauffe-eau thermodynamique	06/12/2022
5232 PROB	Installation de pompe à chaleur et groupe froid en habitat individuel, collectif et tertiaire supérieur à 1000 m <sup>2</sup> Mention RGE	11/12/2024
5911	Installations photovoltaïques de puissance de raccordement inférieure ou égale à 36 kVA (Technicité courante)	13/02/2025

## Catégories de travaux RGE couvertes

Catégories	Date d'attribution
o Pompe à chaleur : chauffage	01/01/2021
o Chauffe-Eau Thermodynamique	01/01/2021
o Panneaux solaires photovoltaïques	13/02/2025

\* ou du plus récent renouvellement

LE PRÉSIDENT  
DE QUALIBAT

Gérard SÉNIOR

SIGNATURE  
DU TITULAIRE



La (ou les) qualification(s) « RGE » atteste(nt) de la conformité aux exigences applicables à la « Reconnaissance Garant de l'Environnement », suivant le référentiel pour l'attribution et le suivi d'une qualification professionnelle d'entreprise et la délivrance du certificat », ainsi que les éventuelles exigences complémentaires et/ou particulières associées aux qualifications ci-dessus, en vigueur à la date de la demande.

1/1